

Décision du Forestier en chef sur les résultats du calcul de la possibilité forestière et sur les exigences particulières applicables au territoire de la convention d'aménagement forestier de Foresterie St-Donat localisée dans la région de Laval - Lanaudière - Laurentides (R06)

Rappel de la définition d'une convention d'aménagement forestier (CvAF) et de ses obligations

« En vue de favoriser le développement économique régional, le ministre peut confier à toute personne ou organisme intéressé l'aménagement d'une réserve forestière (territoire du domaine de l'État où ne s'exerce pas de CAAF ou de contrat d'aménagement forestier (CtAF)) par la conclusion d'une CvAF.

Le bénéficiaire d'une telle convention doit respecter les mêmes obligations que ceux qui détiennent un CAAF ou un CtAF dans les aires communes. On trouve notamment comme signataire de CvAF des municipalités régionales de comté (MRC), des municipalités, des industriels et des organismes régionaux de développement. »

Source : Site Internet du MRNF

Actuellement, 90 CvAF sont en vigueur. Elles ont été enregistrées entre 2001 et 2005.

Rappel d'une des responsabilités du Forestier en chef en relation avec le calcul de la possibilité forestière (CPF)

Depuis l'entrée en vigueur du projet de Loi 94 en juin 2005, un des mandats (art. 17.1.3) du Forestier en chef consiste à déterminer la possibilité annuelle de coupe sur les territoires publics, incluant les CvAF, la rendre publique ainsi que les justifications ayant conduit à la déterminer.

Décision du Forestier en chef sur les résultats du calcul de la possibilité forestière du territoire de la CvAF de Foresterie St-Donat

Le 21 février 2007, le bureau régional de la région de Laval - Lanaudière - Laurentides soumettait au Forestier en chef les résultats du calcul de la possibilité forestière du territoire sous convention d'aménagement forestier avec Foresterie St-Donat.

La décision du Forestier en chef pour ce territoire représente un volume total pour toutes les essences de 8 500 mètres cubes solides nets (m³.s.n.). Ce volume représente une diminution de 19 % par rapport à la possibilité totale actuellement en vigueur et ce, avec une diminution de 4,7 % de la superficie du territoire depuis le CPF précédent.

Siège social

Bureau du forestier en chef
799, boulevard Saint-Joseph
Roberval (Québec) G8H 2L4
Téléphone : (418) 275-7770
Télécopieur : (418) 275-8884
Courriel :

bureau@forestierenchef.gouv.qc.ca

Bureau local

Bureau du forestier en chef
930, chemin Sainte-Foy, bureau 4.09
Québec (Québec) G1S 2L4
Téléphone : (418) 627-8655
Télécopieur : (418) 644-7607

Les résultats, l'analyse et les recommandations du Forestier en chef

Les résultats du CPF de ce territoire ont été analysés par le Forestier en chef et vous sont présentés à l'annexe 1A. Les exigences du Forestier en chef associées aux travaux sylvicoles vous sont présentées à l'annexe 1B.

L'annexe 2 présente le sommaire de l'analyse des résultats des CPF, les corrections qui ont été apportées au CPF et les trois recommandations du Forestier en chef dont il faudra tenir compte lors de la préparation du PGAF et/ou lors de la réalisation du prochain CPF. Ces recommandations font suite à un processus de validation du Forestier en chef. De plus, suite aux décisions du Forestier en chef sur les CPF 2008-2013 des territoires sous CAAF présentées à Roberval le 8 décembre 2006, des corrections applicables au CPF de ce territoire ont été apportées par le Forestier en chef.

Veuillez prendre note que ces résultats du calcul de la possibilité forestière présentés dans ce document sont valables jusqu'au 31 mars 2013.



Pierre Levac, ing. f. , M. Sc.
Forestier en chef
19 avril 2007

ANNEXES

Présentation des résultats

ANNEXE 1A - Résultats des calculs de la possibilité forestière des réserves forestières de la région 06

ANNEXE 1B - Stratégie d'aménagement forestier issue des calculs de la possibilité forestière des réserves forestières de la région 06

Analyse des résultats

ANNEXE 2 - Analyse du calcul de la possibilité forestière (CPF) applicable au territoire de la Convention d'aménagement forestier de Foresterie St-Donat

ANNEXE 1A

RÉSULTATS DES CALCULS DE LA POSSIBILITÉ FORESTIÈRE DES RÉSERVES FORESTIÈRES DE LA RÉGION 06

NOM DE LA RÉSERVE FORESTIÈRE	SUPERFICIE FORESTIÈRE PRODUCTIVE ACCESSIBLE (ha)			ESSENCE(S) OU GROUPEMENT(S) D'ESSENCES	POSSIBILITÉ FORESTIÈRE (M³)		AUGMENTATION OU DIMINUTION (%)	EXPLICATIONS DES ÉCARTS MAJEURS ET COMMENTAIRES
	PRÉCÉDENTE	ACTUELLE	ÉCART (%)		CALCUL PRÉCÉDENT	NOUVEAU CALCUL		
CONVENTION D'AMÉNAGEMENT FORESTIER DE FORESTERIE ST-DONAT	5 113	4 871	-4,7%	RÉSINEUX	1 500	2 100	40,0%	Récolte prioritaire des sapins et certaines strates résineuses pour éviter une perte de volume due à la mortalité.
				AUTRES RÉSINEUX	600	300	-50,0%	Les essences de thuya (cèdre), pruche et pins sont peu récoltées. La stratégie d'aménagement minimise la coupe avec protection de la régénération et des sols (CPRS).
				PEUPLIERS	2 400	2 100	-12,5%	
				BOULEAU À PAPIER	0	1 000		Dans le calcul précédent, le volume de bouleau à papier était inclus avec les feuillus durs.
				FEUILLUS DURS	6 000	3 000	-33,3%	Pour calculer la variation avec le calcul précédent, le bouleau à papier a été ajouté aux feuillus durs. La rotation moyenne (période entre deux récoltes dans le même peuplement) des coupes partielles est de 30 ans. La récolte des essences peu longévives est prioritaire. Les prélèvements sont réalisés selon la classification « MSCR » du MRNF. Les peuplements déjà traités ont été pris en compte.
				TOTAL	10 500	8 500	-19,0%	Le CPF précédent a été réalisé par le MRNF avec l'utilisation des accroissements annuels par essences ou groupes d'essences.
			--	SEPM			--	
				AUTRES RÉSINEUX			--	
				PEU			--	
				FEUILLUS DURS			--	
				TOTAL	0	0	--	
				SEPM				
				AUTRES RÉSINEUX				
				PEU				
				FEUILLUS DURS				
				TOTAL				

ANNEXE 1B

STRATÉGIE D'AMÉNAGEMENT FORESTIER ISSUE DES CALCULS DE LA POSSIBILITÉ FORESTIÈRE
DES RÉSERVES FORESTIÈRES DE LA RÉGION 06

NOM DE LA RÉSERVE FORESTIÈRE		SUPERFICIES ANNUELLES PRÉVUES DES ACTIVITÉS D'AMÉNAGEMENT FORESTIER SELON LES CALCULS DE POSSIBILITÉS (EN HECTARES PAR ANNÉE)											COMMENTAIRES
		RÉSINEUX ¹					FEUILLUS ²						
		PRÉPARATION DE TERRAIN (SCA) (DÉB)	REBOISEMENT ET REGARNI (PL) (REG)	ÉDUCATION ET ENTRETIEN (DÉG) (ÉPC)	ÉCLAIRCIE COMMERCIALE (EC)	COUPE TOTALE (CPRS)	PRÉPARATION DE TERRAIN (SCA) (DÉB)	REBOISEMENT ET REGARNI (PL) (REG)	ÉDUCATION ET ENTRETIEN (DÉG) (ÉPC)	ÉCLAIRCIE COMMERCIALE (EC)	COUPE TOTALE (CPRS)	COUPE PARTIELLE (CP)	
FORESTERIE ST-DONAT	CALCUL PRÉCÉDENT	0,0	0,0	0,0	0,0	20,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	
	NOUVEAU CALCUL	0,0	0,0	0,0	10,0	20,0	0,0	0,0	50,0	30,0	0,0	80,0	Compte tenu du contexte récréotouristique du territoire de Foresterie St-Donat (FSD), la CRRS est limitée à 20 hectares par année. L'éclaircie commerciale dans les peuplements feuillus permet de diminuer de façon significative la proportion des essences feuillues intolérantes, la deuxième intervention sera la coupe de jardinage.
	CALCUL PRÉCÉDENT												
	NOUVEAU CALCUL												
	CALCUL PRÉCÉDENT												
	NOUVEAU CALCUL												

¹Les peuplements mélangés à dominance de résineux sont inclus

²Les peuplements mélangés à dominance de feuillus sont inclus

ANNEXE 2

Réserves forestières de la région de Laval - Lanaudière - Laurentides (région 06)

Analyse du calcul de la possibilité forestière (CPF) applicable au territoire de la Convention d'aménagement forestier de Foresterie St-Donat

1. MISE EN CONTEXTE	2. HYPOTHÈSES	3. ORIENTATIONS MINISTÉRIELLES (OM)	4. STRATÉGIE D'AMÉNAGEMENT	5. RÉSULTATS DES CALCULS	6. ANALYSE DES TABLEAUX COMPARATIFS DES RÉSULTATS
<p>Le présent CPF porte sur le territoire de la convention d'aménagement de Foresterie St-Donat, un territoire d'une superficie forestière accessible de 4 871 hectares.</p> <p>Le MRNF a réalisé ce CPF en utilisant une méthode de calcul qu'il a développée sur le support EXCEL et qui s'inspire du modèle de croissance par classes de diamètre de Sylva II.</p>	<p>La méthode de calcul utilisée par le MRNF est appropriée pour les territoires constitués principalement de peuplements inéquiennes (arbres de plusieurs classes d'âges à l'intérieur des peuplements). En utilisant des taux d'accroissement annuels par essence, cette méthode permet de combiner des prélèvements et un étalement des coupes sur une période donnée. Elle permet également de tenir compte du moment où les peuplements seront prêts pour la récolte. Les taux d'accroissement annuels pour chacune des essences sont empruntés au territoire voisin de l'unité d'aménagement forestier 062-51 et ce, à partir de Sylva II. Les pentes de plus de 40 % et les chemins sont exclus du calcul.</p> <p>L'impact des coupes mosaïques (CMO) est considéré comme négligeable étant donné que la majorité des peuplements est récoltée par coupes partielles.</p> <p>Toutes les données d'inventaire utilisées proviennent du territoire qui fait l'objet de ce CPF. Cependant, aucune information concernant l'âge des résineux n'a été recueillie lors de la prise des données.</p> <p>R1 : Afin d'améliorer la précision du CPF concernant les peuplements résineux et mixtes à dominance de résineux, nous recommandons de prendre les âges des résineux lors des prochains inventaires du territoire, et ce, pour le prochain CPF.</p> <p>R2 : À propos de la CMO, nous recommandons qu'une démarche soit initiée par Forêt Québec afin que le bénéficiaire demande une dérogation en vertu de l'article 25.3 de la Loi sur les forêts. Cette démarche permettrait d'assurer la conformité entre les CPF et le terrain.</p>	<p>Pour ce CPF, les orientations ministérielles sont respectées de façon satisfaisante.</p> <p>Le seul problème détecté lors de l'analyse concerne la période de retour pour l'éclaircie sélective. Cette dernière est fixée à 35 ans au lieu de 50 ans comme le stipule l'OM # 17. Suite à l'analyse, les résultats sont acceptés tels quels puisque la correction à 50 ans n'a pas d'incidence sur les résultats du CPF.</p> <p>R3 : Nous recommandons au MRNF d'acquiescer des connaissances sur l'éclaircie sélective afin de permettre de mieux évaluer la rotation entre chacune des interventions.</p>	<p>La stratégie a été élaborée par le MRNF suite à une consultation avec les représentants de Foresterie St-Donat. Comme la vocation récréotouristique est privilégiée, la stratégie d'aménagement vise l'augmentation de la proportion de la récolte en coupes partielles.</p> <p>Ainsi, les interventions planifiées visent généralement à diminuer la présence des essences peu longévives (peupliers et sapin baumier). Elles visent également à augmenter la proportion d'érable à sucre et de bouleau jaune dans les érablières et à augmenter la proportion des pins blancs dans les peuplements mixtes.</p> <p>De plus, pour certains secteurs à caractère « faunique », le thuya est préservé lors des récoltes par coupes partielles.</p>	<p>Suite à l'analyse, des corrections ont été apportées aux résultats pour tenir compte de la carie et présenter des résultats en mètres cubes solides nets (m. s. n.).</p> <p>Résineux : La possibilité annuelle en résineux est de 2 400 m. s. n. et provient de tous les groupes de calcul.</p> <p>Peupliers et bouleau à papier : La possibilité annuelle en peupliers et en bouleau à papier est de 3 100 m. s. n. et provient des groupes de calcul à dominance feuillue.</p> <p>Feuillus durs : La possibilité annuelle est de 3 000 m. s. n. et provient principalement des groupes de calculs mixtes à dominance feuillue.</p>	<p>POSSIBILITÉS :</p> <p>Augmentation de près de 50 % de la possibilité en résineux pour minimiser les pertes dues à la mortalité du sapin baumier.</p> <p>Diminution du tiers de la possibilité en feuillus durs suite à l'utilisation des nouvelles priorités fixées pour les prélèvements qui ont pour effet d'augmenter la récolte des sapins.</p> <p>Voir le document suivant pour plus de détails :</p> <p style="text-align: center;"><i>R06_Resultats_CPF_Annexe_1A</i></p> <p>STRATÉGIES :</p> <p>Voir le document suivant pour plus de détails :</p> <p style="text-align: center;"><i>R06_Resultats_CPF_Annexe_1B</i></p>

¹ RX = RECOMMANDATION DU FORESTIER EN CHEF SUITE À L'ANALYSE DES RÉSULTATS.